



Le 20 juin 2016

SYND.AG.ORD.2016-5

## **Actions futures du Syndicat**

### Le comité :

1. Suivra avec attention les futures évolutions de la caisse maladie CIGNA et fournira de l'aide aux assurés, actifs et retraités, pour défendre leurs droits.
2. Prendra une part plus active au sein du Conseil du Personnel en application de l'article 3.1.4 du « Règlement général de la représentation du personnel version finale 2016 » :  
3.1.4 - A titre consultatif : • deux (2) membres du Comité exécutif de chaque Association de fonctionnaires de l'UIT.
3. Continuera de travailler pour aboutir à la reconnaissance pleine et entière du Syndicat.
4. Participera au Conseil de la FICSA 2017 et continuera à travailler avec les représentations du personnel des autres organisations du système commun des Nations Unies.
5. Participera à l'enquête salariale de la catégorie professionnelle et supérieure qui se déroulera en septembre-octobre à Genève.
6. Continuera de veiller à l'équilibre des contrats d'assurance complémentaire Santé, Incapacité de travail, Assistance internationale SOS et évolution des prestations.
7. Veillera au maintien de la qualité de notre contrat juridique pour une défense de qualité de nos membres.